



RÈGLEMENT

1. PRÉSENTATION

Le groupe de jeux « PROMENONS-NOUS » se trouve au cœur de la forêt, avec un canapé forestier comme référence visuelle et de bien-être.

Il ne possède ni murs, ni toit. Les activités ont lieu en plein air, par tous les temps et quelle que soit la saison.

Un jour par semaine, des groupes de maximum 10 enfants, âgés de 3 à 5 ans, explorent la nature. Une nature qui leur offre un terrain de jeux infiniment varié : le contact avec la terre, le vent, les pierres, les plantes et les animaux ; des recoins à découvrir et à explorer ; des lieux connus, et leurs changements au fil des saisons ; de multiples odeurs, sons, formes et couleurs.

Ces sorties en pleine nature sont structurées par des activités liées à l'environnement, de petits rituels et le partage d'une collation. Deux animatrices accompagnent les enfants dans leurs découvertes, une éducatrice de l'enfance et une auxiliaire.

2. CONDITIONS D'ADMISSION ET DE DÉPART

« Promenons-nous » s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans. Le groupe de jeux est proposé durant toute l'année, excepté 2 semaines en fin d'année et 3 semaines en été.

Avant de vous inscrire, nous vous prions de vous référer au calendrier qui se trouve sous l'onglet « infos » de notre site internet et de prendre connaissance par avance des demi-journées établies.

Les inscriptions se font au moyen du bulletin qui doit être signé par au moins un-e représentant-e légal-e. La fiche d'information personnelle doit être également complétée et signée. L'inscription se fait, en principe, pour une année scolaire. L'enfant peut être admis en cours d'année selon les places disponibles et selon entente avec l'équipe éducative.

Lorsque pour une raison majeure (déménagement, modification de situation personnelle ou autre), l'enfant devait quitter le groupe de jeux avant la fin de l'année scolaire, la résiliation devra être annoncée au minimum 1 mois à l'avance.

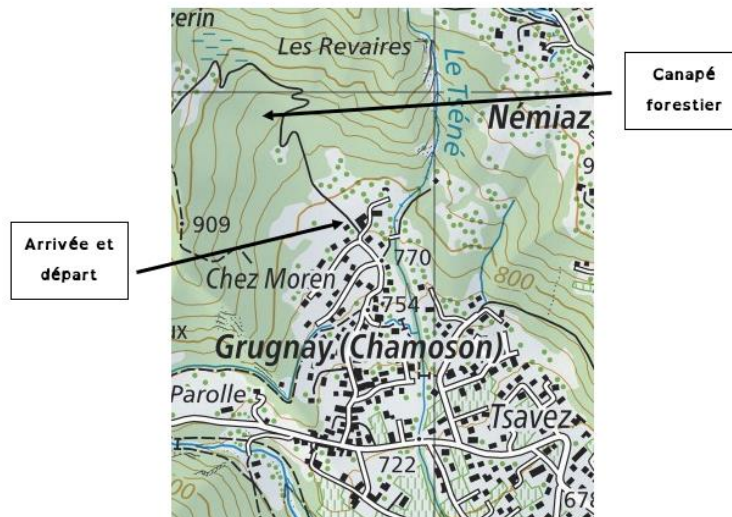


3. PLAN DE SITUATION

Le canapé forestier est situé à Chamoson au lieudit La Caux à Grugnay.

Coordonnées : E 2582603 – N 1117936

Lieu de rendez-vous : au départ du « Chemin d'Azerin » sur le haut du Grugnay.



4. HORAIRES

Horaires d'été (d'avril à octobre) :

Mercredi matin : 8h00 (arrivée au lieu de rdv) – 12h00

Mercredi après-midi : 13h30 (arrivée au lieu de rdv) – 17h00

Horaires d'hiver : (de novembre à mars):

Mercredi matin : 8h30 - 12 h

Mercredi après-midi : 13h30 - 16h30

Nous vous remercions d'arriver au lieu de rendez-vous à l'heure mentionnée ci-dessus. L'équipe éducative y accueillera les enfants.

Les parents sont responsables du transport de l'enfant depuis leur domicile jusqu'au lieu de rendez-vous. Ils sont tenus d'avertir l'équipe éducative si une autre personne vient le chercher et de remplir une fiche « personne autorisée à venir chercher l'enfant ».



L'équipe se réserve le droit d'exiger une pièce d'identité à cette personne lors du 1er contact.

Lors des vacances scolaires nous regroupons les deux groupes, qui viendront de 10h à 14h. Le pique-nique est à la charge des parents, l'association organise la collation et le dessert.

5. ANNULATION DES ATELIERS

En cas de dangers météorologiques (forts vents, orage, etc...) nous serons contraints d'annuler les ateliers prévus. Ces ateliers ne seront pas remboursés. La sécurité de tous les participants est notre priorité absolue, et nous ne voulons prendre aucun risque. Nous vous tiendrons informés en cas de modifications de programme ou d'annulation. Nous vous remercions de votre compréhension.

6. ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

« Promenons-nous » souscrit une assurance RC entreprise qui couvre la durée de l'atelier. Les parents sont responsables d'assurer leur enfant par une RC privée ainsi que pour les accidents/maladies. Le canapé forestier décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte de matériel.

7. ABSENCE

Les absences doivent être annoncées au plus vite par téléphone (SMS/WhatsApp) à l'équipe éducative. Elles ne sont ni remplacées, ni remboursées.

8. RÈGLES DE VIE

→ Tenue vestimentaire

La forêt est un milieu naturel, il y fait souvent frais, humide et froid surtout en hiver. L'équipement est très important. Chaque enfant est habillé en fonction de la météo, en couches d'«oignon» qui veut dire : plusieurs couches pouvant être enlevées ou rajoutées. Un enfant pas suffisamment habillé selon la météo se verra refuser l'entrée de l'Atelier.



Chaque enfant prend un sac à dos : avec habits de rechange. Le sac à dos est un lien, un rattachement avec la maison dont beaucoup de petits enfants ont besoin.

« Promenons-nous » décline toute responsabilité concernant les objets, bijoux et vêtements personnels appartenant aux enfants. L'enfant portera des vêtements qu'il a le droit de salir.

→ Photos

Les enfants peuvent être pris en photo à des fins pédagogiques, pour un usage interne, pour une réalisation créatrice, pour la page Facebook, pour des illustrations du site internet ou encore article dans un journal local.

Les visages des enfants peuvent être floutés lors de la publication sur le site internet et/ou page Facebook.

Merci de préciser votre souhait dans la rubrique prévue à cet effet dans le document « Fiche d'informations personnelles ».

→ Repas

Les animatrices organisent la collation :

- fruits ou légumes
- cuisine sur feu de bois (pains, galettes, soupe ...)
- boissons (thé au miel, jus de fruit...)
- fruits secs
-

Ceci dans le but de partager tous ensemble un goûter équilibré. Chaque enfant découvrira des collations variées qui suivront les saisons : de la nourriture qui est produite dans des conditions respectant la nature, les animaux et les gens qui travaillent la terre, et si possible de proximité. Les enfants mettront eux-mêmes la main à la pâte pour la préparation.



Les parents sont tenus d'informer l'équipe éducative et de le spécifier sur la fiche de données personnelles si l'enfant a des allergies et/ou des particularités alimentaires.

→ Maladie

Afin de veiller au bon fonctionnement et à un accueil de qualité de votre enfant, l'équipe éducative vous remercie de l'informer de toute maladie dont pourrait être atteint votre enfant.

L'équipe éducative se réserve le droit de refuser l'accès aux ateliers si l'état de santé de l'enfant la questionne.

Lorsque durant la matinée, l'état général de votre enfant n'est pas bon (fièvre, autres symptômes qui empêche l'enfant de suivre le groupe de jeux) ou en cas d'accident léger, l'équipe vous contactera afin que vous puissiez venir le rechercher.

→ Propreté

« Promenons-nous », ne peut gérer l'élimination des couches (pampers), c'est pourquoi ils vous seront retournés/rendus.

9. TIQUES

Dans notre région les tiques sont fréquentes. Nous vous conseillons, quelle que soit la saison, d'habiller votre enfant avec des habits longs et d'appliquer un produit anti-tiques.

Les parents sont responsables de vérifier leur enfant après chaque sortie.

10. EN CAS D'URGENCE, SI LES PARENTS NE PEUVENT ÊTRE ATTEINT

1. Ils délèguent leur pouvoir aux animatrices pour intervenir auprès d'un médecin ou de l'hôpital cantonal.

2. Ils donnent le nom et l'adresse d'une personne que l'on pourra joindre à leur place.

Les frais de médecin, d'hospitalisation et d'ambulance sont à la charge des parents.



11. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

CHF 1900 par enfant /pour l'atelier du mercredi matin/ par année / pour une ½ journée par semaine. (Collation comprise)

CHF 1680 par enfant /pour l'atelier du mercredi APM / par année / pour une ½ journée par semaine. (Collation comprise)

Une confirmation ou non de l'inscription vous sera communiquée dès la réception des différents documents nécessaires.

Le nombre de place étant limité à 10 enfants, les inscriptions se feront par ordre de réception des demandes.

Pour l'entretien du canapé et les frais d'écologie un montant de CHF 30.- par an/enfant vous sera facturé lors du premier versement.

La facturation se fait mensuellement ou annuellement. Pour des raisons écologiques, elle vous sera adressée par e-mail.

En cas de non-paiement, des frais supplémentaires sont facturés dès le 1er rappel. L'équipe éducative se réserve le droit de résilier avec effet immédiat, ou pour la fin d'un mois, le contrat en cas de non-paiement des prestations ou de non-respect graves et répétés du règlement.

12. CONTACT

PROMENONS-NOUS

Gaële Gilibert

Chemin de Meuloin 36

1955 Mayens-de-Chamoson

association.promenons.nous@gmail.com